

Réunion du Conseil Municipal

Du 19 décembre 2024 à 14 heures 00

Le 19 décembre 2024 à 14 h 00 l'assemblée régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Robert BOUDON Maire.

Présents : Robert BOUDON, Sylvie VAISSADE, Monique DELFAU, Michel BOUDON, Lucien CAVALIER, Cyrille COUMOUL, Monique LOUVRIER

Représentés : Jean-Noël GILIBERT représenté par Cyrille COUMOUL, Jean-Pierre VAISSADE représenté par Monique LOUVRIER

Absent : Laurent CAYREL

Secrétaire de séance : Monique DELFAU

Ordre du jour

14 H 00 :

- Budget du service eau et assainissement : décision modificative
- Tarifs du service eau
- Questions diverses

14 H 30 : Présentation du plan de gestion de la Vergne des Mazes par les agents du PNR et ENS

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 15 novembre 2024.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Avant de commencer la réunion, le maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Réforme des redevances des agences de l'eau

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Le maire informe le conseil municipal de la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2025, d'une réforme des redevances des agences de l'eau qui aura une répercussion directe sur les factures d'eau et d'assainissement qui seront émises dès le 1^{er} janvier 2025.

Les redevances misent en place sont :

- La redevance sur la consommation d'eau potable
- La redevance pour performance des réseaux d'eau potable
- La redevance pour performance des réseaux d'assainissement

Il fait savoir que le tarif à appliquer au m3 pour la redevance sur la consommation d'eau potable a été fixée à 0.32 €/m3, qui sera facturé, pour le compte de l'agence à tout abonné (hormis les élevages si comptage spécifique).

Pour les redevances de performances, ces dernières sont répercutées auprès de l'abonné sous forme de supplément de prix. Ce supplément est déterminé en tenant compte du tarif fixé par l'agence de l'eau et des performances des réseaux.

Pour 2025, le tarif à appliquer pour la redevance de performance des systèmes d'assainissement s'établit à 0.105 €/m3 (taux voté par l'agence de 0.35 €/m3 auquel est appliquée une modulation de 0.3). Le tarif à appliquer pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable s'établit à 0.07 €/m3 (taux voté par l'agence de 0.35 €/m3 auquel est appliquée une modulation de 0.2).

Il convient de fixer les prix par M3 de la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » et de la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutés sur chaque usager.

Le conseil décide de répercuter sur chaque usager, les tarifs fixés par l'agence de l'eau en totalité.

(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Budget du service eau et assainissement : décision modificative**

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts sur le budget du service eau et assainissement de l'exercice 2024, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
011 - 6063	Fournitures entretien	0.00	-690.00
012 - 6218	Autres personnels extérieurs	0.00	690.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0.00	0.00

Le conseil municipal, approuve la décision modificative du budget du service de l'eau.

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Tarifs du service eau**

Le maire propose au conseil de faire le point sur les tarifs de l'eau appliqués aux contribuables et de les modifier si nécessaire.

Le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs de l'eau pour 2025.

(Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Arbre de Noël le 21 décembre à la salle polyvalente à 14 heures 30.
- Distribution des colis de Noël aux personnes âgées le 23 décembre à 14h.

➤ **Présentation du plan de gestion de la Vergne des Mazes par les agents du PNR et l'ENS**

Le programme de restauration des zones humides conduit par le Parc a permis d'entreprendre une étude du fonctionnement du complexe tourbeux de la Vergne des Mazes, des Claques et Planous. Pour cela, le cabinet d'étude Scop Sagne a été mandaté et durant 2 années, il a conduit une expertise hydrogéologique du site.

Globalement, l'étude a conclu à un bon fonctionnement du site, notamment grâce à une anomalie géologique dans le sous-sol de la tourbière, ralentissant l'écoulement de l'eau. A partir de cette étude, un plan de gestion a été rédigé. Le périmètre du site sera étendu à l'ensemble du bassin versant des 3 tourbières. La surveillance va se poursuivre, notamment à travers l'utilisation d'un piézomètre qui enregistre les variations du niveau d'eau en sous-sol. Des travaux expérimentaux d'amélioration de l'engorgement en eau seront entrepris en 2026.

Le conseil délibère favorablement :

- *pour l'approbation du document unique de gestion 2025-2034 en tant que schéma directeur de l'Espace Naturel Sensible de la Vergne des Mazes, tel que présenté conjointement par le Conservatoire des Espaces naturels d'Auvergne et le Parc naturel régional de l'Aubrac ;*
- *pour l'approbation du nouveau périmètre de l'Espace naturel sensible de la Vergne des Mazes, tel que révisé et proposé par le Conseil départemental du Cantal et présenté en séance, reposant sur les principes suivants :*
 - ✓ *Aux limites de son bassin versant*
 - ✓ *Restreint aux parcelles publiques sectionales (pas de parcelles privées)*
 - ✓ *Intégrant la totalité de la parcelle si celle-ci est peu différente dans ses limites à celles du bassin versant*

(Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 0)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 heures 30.

Le Maire

Robert BOUDON,

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,
(Absent)

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,
(Représenté)

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,
(Représenté)

Sylvie VAISSADE,